

---

ICANN71 | Forum de politiques virtuel – Rédaction du communiqué du GAC (1 sur 4)  
Mercredi 16 juin 2021 – 12h30 à 14h00 CEST

DEVAN REED:

La séance va commencer, vous pouvez lancer l'enregistrement.

Bienvenue à la réunion ICANN 71 pour la rédaction du communiqué du GAC du 15 juin. Pour des contraintes de temps nous n'allons pas faire l'appel aujourd'hui mais la feuille de présence des membres du GAC sera disponible dans une annexe du communiqué du GAC et dans les procès-verbaux des séances.

Je souhaite rappeler aux membres du GAC de bien vouloir indiquer leur présence en mettant à jour leur nom complet et l'organisation qu'ils représentent.

Si vous souhaitez poser une question ou faire un commentaire, veuillez taper dans le chat en ajoutant au début et à la fin de votre phrase le mot question ou commentaire pour que tous les participants puissent le voir.

Le service d'interprétation simultanée pour les réunions du GAC est disponible dans les 6 langues des Nations Unies plus le portugais. Les participants peuvent sélectionner la langue dans laquelle ils souhaitent écouter ou parler en cliquant sur l'icône d'interprétation situé dans la

---

**Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.**

---

barre d'outils de Zoom. Votre micro sera coupé pendant toute la séance à moins que vous ne soyez dans la file d'attente pour intervenir.

Si vous souhaitez parler levez la main dans la salle Zoom. Quand vous prendrez la parole dites votre nom pour les enregistrements et la langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais. Veuillez parler clairement et à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation exacte de vos propos.

Finalement cette séance, comme toutes les activités de l'ICANN, est régie par les normes de conduite attendues par l'ICANN. Pour référence, vous trouverez le lien vers cette politique sur le chat.

Cela dit, je vais passer la parole à la présidente du GAC, Manal Ismail.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Devan. Pardon, mais j'étais déconnectée de la dernière séance, je m'excuse de ce fait.

Nous allons commencer avec la première séance de rédaction du communiqué. Cette séance est programmée pour 90 minutes. J'espère que vous aurez pu avoir le temps de jeter un coup d'œil au document Google, où il y a le communiqué. Hier, on a commencé avec une discussion initiale en collaboration pour rédiger le communiqué.

Merci d'avoir affiché le communiqué sur l'écran.

Nous allons faire dérouler vers le bas pour voir s'il y a un texte du communiqué. Je crois que le personnel de soutien a commencé à

---

compléter tout ce qui avait trait à notre interaction avec d'autres unités constitutives.

Je crois que la question relative aux affaires internes et celle ayant trait aux questions d'importances pour le GAC, à l'utilisation malveillante du DNS. C'est-à-dire que ceci a été ajouté parce qu'hier ça n'y était pas, je crois qu'on attend quelques documents sur les procédures ultérieures. L'avis de consensus du GAC, et bien on a les recommandations de la révision de la CCT qu'il faut réviser pour évaluer si on peut passer au suivi d'avis précédent. Ici on a la question de la protection des OIG. Voilà c'est tout l'instant je crois.

Alors, nous allons commencer avec les questions d'importance pour le GAC. Et, par la suite, on continuera. Pour ce qui est des questions d'importance pour le GAC ici on a l'utilisation malveillante du DNS : le GAC reconnaît l'importance d'assurer aux registres et bureaux d'enregistrement, suivent ou respectent la conformité contractuelle des règles d'ICANN y compris la collecte et la vérification des titulaires pour vérifier l'exactitude des données. L'utilisation malveillante du DNS et son atténuation et toujours une priorité pour le GAC. Le GAC reconnaît les efforts collaboratifs développés au sein de la communauté de l'ICANN pour élaborer des mécanismes volontaires pour aborder l'utilisation malveillante du DNS comme, par exemple, le cadre des algorithmes des domaines associés avec les botnets et le malware et apprécie les efforts des parties de la communauté multipartite de l'ICANN d'identifier des opportunités pour pouvoir avancer dans des questions liées à l'utilisation malveillante DNS dans la mesure du possible. Dans le même temps nous continuons à mettre l'accent sur

---

l'importance de développer des dispositions contractuelles améliorées avec des obligations claires et exécutables pour mieux faire face à l'utilisation malveillante du DNS au cas où il y aurait une expansion de la racine à travers une série ultérieure de candidatures pour les nouveaux gTLD. Les améliorations pour les mesures, attributions et rapports sur l'abus sont nécessaires et le GAC continuera à suivre de près tout développement ayant trait à la communauté qui soit lié à ces améliorations ;

Je ne sais pas si vous avez des commentaires à faire. Je crois que le Danemark demande la parole, Finn, allez-y.

DANEMARK : Peut-être il faudrait introduire une modification pour la dernière section. Je propose de formuler le texte tel que je l'exprime : en même temps nous continuons à mettre l'accent sur le besoin d'élaborer et mettre en œuvre des dispositions contractuelles, etc.

MANAL ISMAIL: Ce serait donc le besoin d'élaborer et de mettre en œuvre, etc. Ok, merci Finn. Ceci reflète donc ce que vous avez suggéré ?

DANEMARK : Oui. Merci.

MANAL ISMAIL: Merci. Je vois Chris Lewis-Evans qui demande la parole.

---

CHRIS LEWIS-EVANS:           Merci Manal. À vrai dire, je suis arrivé un peu en retard à la réunion, mais je voudrais passer au premier paragraphe et je suggère de modifier la phrase qui dit : le GAC a reconnu l'importance de garantir que les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement respectent les obligations, et pas qu'ils observent les instructions. Voilà.

MANAL ISMAIL:                Merci Chris. Alors on dit : le GAC a reconnu l'importance de garantir que les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement respectent les obligations contractuelles de l'ICANN.

D'autres commentaires sur cette partie concernant l'utilisation malveillante du DNS ? Je ne vois pas de main levée.

Alors, nous passons maintenant aux procédures pour des séries ultérieures pour des nouveaux gTLD. Merci Jorge, Luisa et Benedetta d'avoir inséré le texte. Je sais que nous venons de finir la réunion alors on a très vite fait. Il y a quelques instants, on n'avait pas de texte, alors merci beaucoup.

Le texte est le suivant : le GAC a discuté des séries ultérieures de nouveaux gTLD et s'est concentré sur des questions et des messages présentés par les membres du GAC dans le commentaire collectif du GAC sur les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD et ce qui a été le résultat final SubPro dans la procédure de consultation publique du conseil d'administration de l'ICANN. Goran Marby, PDG de l'ICANN a donné une introduction sur la prochaine série des nouveaux

---

gTLD disant qu'il faut améliorer les compétences et les opportunités pour tous les utilisateurs d'internet d'avoir leurs propres identificateurs dans le cadre de la mission de l'ICANN. L'ODP ou l'étape de conception opérationnelle a été présenté par l'organisation ICANN et on s'attend à ce que la portée de l'ODP pour le SubPro, qui est en processus de finalisation par l'organisation ICANN, soit finie avant la révision du conseil. Les membres du GAC ont discuté des possibles prochaines étapes, à savoir l'appel à volontaires pour faire partie de l'étape conception opérationnelle, les votes du SubPro et le potentiel avis de consensus du GAC avant de voter le rapport final du PDP SubPro.

Vous avez des commentaires à cet égard ? Ok. S'il n'y a pas de commentaire, nous allons passer à l'avis de consensus du GAC au conseil d'administration.

Olivier ? S'il vous plait allez-y.

COMMISSION EUROPEENE : Merci Manal. Je voudrais ajouter un texte. Bon il y a un texte à ajouter, mais nous on voulait ajouter, par exemple, c'est-à-dire je ne sais pas comment vous allez gérer tous ces textes supplémentaires, mais... Nous allons les envoyer plus tard. Et peut-être on pourrait revenir plus tard à ce sujet.

MANAL ISMAIL: Oui, merci Olivier, de nous avoir signalé cela. Aujourd'hui on a deux séances encore sur la rédaction du communiqué. Donc l'idée serait de

---

recevoir le texte dès que possible. Mais nous vous remercions d'avoir signalé que vous allez présenter ce texte.

Alors, avis de consensus du GAC au conseil d'administration de l'ICANN. En premier lieu nous avons les recommandations de la révision de la CCT qui dit : à la lumière des délibérations de l'ICANN 71, l'avis du GAC de l'ICANN 70 qui fait référence au paragraphe 1 de la section 6 et à la fiche de suivi, le GAC conseille au conseil d'administration de présenter un outil de suivi sur l'état des recommandations de la CCT spécifiées dans l'avis du GAC de l'ICANN 70, à savoir... Et voilà tous les numéros.

Deuxièmement travailler spécifiquement avec l'organisation ICANN, avec les SO et AC pour assurer la mise en œuvre des recommandations suivantes par rapport aux gTLD existants et aux gTLD introduit à travers le processus de candidature des séries ultérieures. Et voici les recommandations suivantes : numéro 12, encourager les registres gTLD à remplir les attentes des utilisateurs ; numéro 14, encouragement pour adopter des mesures anti-abus proactives ; numéro 15, éviter l'utilisation systémique des bureaux d'enregistrement ou des opérateurs de registres spécifiques pour l'utilisation malveillante du DNS. Et la numéro 17 : chaîne des parties responsables pour l'enregistrement des noms de domaine de gTLD. Numéro 26 : étude régulière de coûts requis pour protéger les marques commerciales dans les nouveaux gTLD. Et numéro 29 : fixer des objectifs et des métriques pour les candidatures reçues dans le sud.

---

Olivier ? À vrai dire je ne pense pas cela bien. Alors Nigel, du Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

Bon après-midi, Manal et mes collègues. Excusez-moi, j'ai perdu les 5 premières minutes de la séance, il y a une partie du texte que je n'ai pas vue.

Comme cela a été dit, cette version préliminaire devra être modifiée pour tenir compte de ce que nous avons discuté avec la GNSO et le conseil d'administration et je le ferai dans les heures à venir.

L'idée serait de refléter cela, il faut donc que nous soyons plus spécifiques pour certaines recommandations. Et le texte concernant cet outil de suivi, il faut aussi le modifier et cela à la lumière de ce dont nous avons discuté avec le conseil d'administration. Nous avons quelques révisions pour ce texte.

Je crois que nous devons voir aussi si cela va dans l'avis de consensus du GAC ou dans le suivi de l'avis. Enfin, c'est la manière dont le Royaume-Uni voit les choses, mais il peut y avoir d'autres opinions d'autres membres du GAC. Nous, en tout cas, nous voulons aider dans l'avis, dans le suivi de l'avis que nous avons déjà donné. La dernière fois, quand le conseil d'administration a parlé de la fiche de suivi, il y avait des recommandations qui étaient acceptées et d'autres sont encore à l'étape d'élaboration. Ce serait utile donc de revenir sur les recommandations spécifiques dont nous savons qu'elles ont été posées mais qui ne font pas, pour le moment, l'objet d'analyses de

---

considération. Évidemment c'est pour être cohérent par rapport à ce dont nous avons parlé dans la séance précédente sur les SubPro. Nous avons besoin de choses que nous devons considérer dans la prochaine série.

Merci beaucoup.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Nigel. Je prends note de ce que vous venez de dire. Franchement, je pense que ceci doit être un suivi de l'avis préalable du GAC.

Je vous demande de me faire savoir si vous êtes d'accord ou si vous avez d'autres raisons pour que l'on considère cela comme un nouvel avis du GAC.

ROYAUME-UNI :

Non, je crois que vous avez raison, Manal. Je pense que ce serait idéal que ceci fasse partie de la section consacrée au suivi.

MANAL ISMAIL:

Merci Nigel. Et merci de vous être proposé pour travailler sur ce texte pour pouvoir le réviser dans la prochaine session.

Fabien, s'il vous plait.

---

FABIEN BETREMIEUX : Une question : nous devons donc changer ce texte pour ce qui est du suivi de l’avis ou pour le moment nous le gardons et nous attendons les discussions ultérieures ?

MANAL ISMAIL: Merci de votre question, Fabien. Je crois que nous pouvons le déplacer, parce que Nigel est d’accord. Nigel, pouvez-vous confirmer, s’il vous plait, que nous pouvons déplacer ce texte dans l’autre section ? Merci de votre confirmation.

Susan, vous avez la parole.

ÉTATS-UNIS : Oui, je veux soutenir cette mention pour déplacer le texte à l’autre section.

MANAL ISMAIL: Merci Nigel et Susan. Donc il y a un accord pour déplacer ce texte à la partie de suivi des avis précédents. Merci beaucoup Fabien d’avoir pris note de cela et maintenant nous pouvons déplacer ce texte dans l’autre section.

Je ne crois pas, normalement, nous donnons des fondements sur le suivi des avis précédents, excusez-moi, ma mémoire...

---

FABIEN BETREMIEUX :            Nous ne le faisons pas normalement, mais il peut y avoir quelques explications. Nous pouvons dire, bien sûr, pourquoi le GAC estime qu'il s'agit d'un suivi d'avis précédent.

MANAL ISMAIL:                    On pourrait donc... Je pense que ce serait peut-être intéressant de lire le texte pour nous mettre d'accord sur ce que nous allons conserver et ce que nous allons mettre dans la section de suivi. Susan, est-ce vous avez encore demandé la parole ? Non ? Bon, c'était une vieille main donc.

Nous pouvons donc aller vers les fondements avant de passer à ce texte et le lire ? Bon, il n'y a pas de fondement, voilà parfait. J'avais fait confusion.

Maintenant par rapport à l'avis de consensus du GAC pour le conseil d'administration il y a la question des protections des OIG. Le texte dit ce qui suit : même si nous saluons le travail que continue à faire la GNSO en termes de mécanismes, correctifs de protection de droits pour les OIG, le GAC souhaite que l'on clarifie que ce moratoire sur l'enregistrement des sigles et acronymes des OIG soit en vigueur, toujours, suivant la conclusion de ce travail sur les mécanismes de protection.

Le GAC recommande au conseil d'administration de maintenir le moratoire sur l'enregistrement des acronymes des OIG selon la conclusion du travail sur les mécanismes de protection qui est en cours

---

en ce moment. Et on souligne que l'on espère que cela sera terminé dans cette année civile.

Dans le contexte du travail mentionné avant, dans le communiqué de l'ICANN 70, le GAC avait rappelé qu'il y avait un accord de l'ICANN sur le moratoire pour les nouveaux enregistrements des acronymes des OIG avant de parvenir à une résolution finale de cette question de la protection des droits. Le GAC ne partage pas le point de vue exprimé par le conseil d'administration dans son courrier du 2 juin 2021 qui dit que l'inquiétude du GAC sur le besoin de protéger les OIG de manière permanente est résolue par la détermination du conseil d'administration de donner aux OIG un service de notification pour l'enregistrement sur une base permanente. Le GAC ne partage pas l'évaluation du conseil d'administration en ce sens que cette notification devrait permettre à une OIG de prendre les mesures nécessaires pour protéger les acronymes y afférents.

En l'absence de mécanisme de protection de droit, une notification n'est pas vraiment utile car une OIG n'a pas la possibilité d'avoir un arbitrage dans un conflit de nom de domaine. Le GAC avait au préalable recommandé au conseil d'administration de maintenir les protections temporaires des acronymes des OIG dans le communiqué de San Juan et de Panama et avait souligné dans le communiqué de San Juan que l'élimination des protections provisoires avant une décision permanente sur la protection des acronymes des OIG pourrait avoir pour résultat un préjudice irréparable pour les OIG.

---

Bien, merci beaucoup de ce texte. Nous pourrions peut-être revenir vers le haut. Je veux voir s'il y a des commentaires ou des questions sur les protections pour les OIG.

Je me réjouis que nous ayons pu avoir la séance sur les protections des OIG parce que ceci nous permet d'avoir quelques fondements pour ajouter ici. Merci la Suisse. Je vois que Jorge montre aussi son soutien pour ce texte. Merci beaucoup.

Donc je ne vois pas de demande de parole. Par conséquent, je crois que nous pouvons continuer. Je ne sais pas s'il y a quelque chose d'autre qu'il faudrait lire par rapport aux questions importantes pour le GAC ou l'avis au conseil d'administration ou le suivi des avis précédents. Autrement nous pourrions faire une lecture rapide, depuis le début.

Ha oui, il y a la question de la CCT, voilà le texte que nous avons déplacé. Je crois que nous avons le temps et nous attendons encore un texte supplémentaire. Nous pourrions peut-être commencer au début.

Voilà le communiqué du GAC du forum virtuel de politique de l'ICANN 71. Comme je l'ai dit, il y a certaines parties qui sont surlignées en jaune, ce qui est dû au fait qu'elles seront mises à jour ou au fait que nous allons éliminer ce texte surligné quand nous serons arrivés à la partie finale du communiqué.

Le communiqué du GAC de l'ICANN 71 a été rédigé et accordé à distance pendant le forum de politique virtuel. Le communiqué a été diffusé immédiatement après la réunion pour les membres et les observateurs du GAC puissent le considérer avant sa publication, tenant compte des

---

circonstances spéciales d'une réunion en modalités virtuelles. Il n'y a pas eu d'objection pendant le délai accordé avant la publication.

Encore une fois, il faut tenir compte de ceci et que nous procédions à l'émission du communiqué. L'introduction dit ce qui suit : le GAC pour la société d'attribution des noms de domaine et des numéros sur internet s'est réuni en modalité virtuelle entre les 14 et 17 juin 2021, suivant la résolution du conseil d'administration de l'ICANN du 11 mars 2021 en réponse à la situation d'urgence publique au niveau international suscitée par la pandémie mondiale de Covid 19. L'ICANN 71 est passé de la modalité en présence pour la réunion qui aurait lieu à La Haye aux Pays bas en une réunion de participation à distance seulement.

Nous allons inclure ici le nombre de membres et d'observateurs du GAC qui ont assisté à la réunion du GAC. La réunion du GAC a été réalisée comme une partie du forum virtuel de politique de l'ICANN 71. Toutes les séances plénières et les groupes de travail du GAC ont été faites comme des réunions ouvertes.

Nous allons maintenant donc aux activités entre les unités constitutives et un autre type d'interactions.

La réunion avec le conseil d'administration. Le GAC s'est réuni avec le conseil d'administration de l'ICANN et a discuté la question des nouvelles séries des nouveaux gTLD, l'utilisation malveillante du DNS, la CCT, SSR2 et leurs recommandations, les données d'enregistrement du WHOIS et le RGPD et le retour de l'ICANN et les réunions en présence. Les réponses du conseil d'administration aux questions et aux

---

annonces du GAC présentées pendant la réunion sont disponibles dans la transcription de la réunion entre le GAC et le conseil d'administration de l'ICANN qui accompagne ce document. Ceci sera joint au communiqué.

Maintenant nous allons parler de la réunion avec le comité consultatif d'At-Large qui aura lieu demain matin. Le GAC s'est réuni avec les membres de l'ALAC et ont discuté les points suivants : les prochaines séries et procédures pour les nouveaux gTLD, les services de données d'enregistrement, les collaborations possibles futures entre les comités, y compris les questions de la gouvernance du DNS, l'utilisation malveillante du DNS et l'ATRT3. Il s'agit de thématiques qui ont été accordées au préalable et toutes les modifications seront reflétées ensuite, après la réunion avec l'ALAC.

Ensuite il y a la réunion avec l'organisation de soutien pour les noms génériques, la GNSO, qui a eu lieu plus tôt ce matin. Le GAC s'est réuni avec des membres de la GNSO et ont discuté les thèmes suivants : le suivi de l'ICANN 70, y compris les PDP SSAD et l'étape 2A, l'exactitude et l'utilisation malveillante du DNS. Il y a aussi la révision de la CCT et les recommandations en attentes et la vision de la GNSO par rapport à ces recommandations ainsi que les procédures pour les séries ultérieures des nouveaux gTLD et des questions qui viennent du conseil de la GNSO.

Pour ce qui est des débats dans d'autres groupes de la communauté, les membres du GAC ont participé à des séances intercommunautaires programmées dans le cadre de l'ICANN 71, à savoir : l'impact des réglementations sur la politique de l'ICANN, le modèle multipartite de

---

l'ICANN dans l'écosystème de gouvernance de l'internet, dans la deuxième journée, la compréhension des listes de blocage de réputation et le futur après la pandémie pour les réunions publiques de l'ICANN.

Ces deux séances auront lieu demain, dans la journée numéro 4.

Les affaires internes, membres du GAC. Il y a actuellement 179 États membres du GAC et territoires et 38 organisations observatrices. Pour ce qui est des élections du GAC, le processus d'élection de 2021 pour les vice-présidences du GAC sera initié peu après la réunion ICANN 71. La période de nomination initiale sera close le 9 septembre 2021. Si nécessaire on mènerait un processus de vote jusqu'au 24 octobre 2021, au cours de la réunion publique ICANN 72. Après quoi on annoncera les résultats des élections. Et nous allons expliquer davantage les processus d'élection demain pendant la dernière séance.

Pour ce qui est des réunions futures du GAC, les membres du GAC ont discuté de la planification pour revenir à des réunions en personne, y compris l'option de mener des réunions hybrides en combinant la participation présentielle et virtuelle à l'ICANN 72. Le personnel de l'organisation ICANN a informé les résultats préliminaires d'un sondage récent mené parmi les participants à des réunions préalables de l'ICANN par rapport aux possibilités et conditions sous lesquelles on pourrait mener à bien une réunion hybride pour l'ICANN 72.

Bien qu'il semblerait qu'il y a beaucoup d'intérêts à revenir aux réunions en personnes, les membres du GAC ont exprimé le besoin d'assurer que toute transition vers les réunions en personnes assure un niveau

---

d'équité pour tous les participants du monde et de tenir compte des considérations pour garantir des fonctions solides de participation virtuelle. On a considéré que l'expérience virtuelle au cours de la pandémie a provoqué des innovations positives dans les réunions et que toutes les réunions publiques de l'ICANN devraient être essentiellement hybrides.

Si vous avez des commentaires à faire, n'hésitez pas à lever la main. Sinon, je continue à parler.

Nous avons ici un espace dans la section des groupes de travail et bien le groupe de la sécurité publique du GAC et les questions opérationnelles du GAC: on a informé le GAC sur les différentes questions opérationnelles conçues pour améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations du GAC, y compris une mise à jour sur la mise en œuvre de l'outil de radar d'action décisions du GAC récemment lancé en mai 2021. Deuxièmement, des séminaires web d'introduction supplémentaires du GAC qui sont en planification. Et, pour finir, une mise à jour du site web du GAC prévue pour juillet 2021.

Nous passons maintenant à la section questions d'importance pour le GAC. En premier lieu l'utilisation malveillante du DNS. Nous l'avons déjà lu et je vois que Chris a levé la main. Allez-y s'il vous plait.

CHRIS LEWIS-EVANS:

J'ai pu lire un [inaudible] cette section et j'ai été surpris par le premier paragraphe. Pourquoi? Parce qu'il fait référence aux obligations contractuelles et ceci est aussi mentionné au 3<sup>ème</sup> paragraphe. Peut-

---

être on pourrait changer de place le paragraphe et le laisser comme paragraphe numéro 2 pour que ce soit plus facile à lire ?

MANAL ISMAIL:

Merci de votre suggestion, je crois que vous avez raison. Si vous êtes tous d'accord, alors on changerait le paragraphe de place, parce que le texte est venu de deux sources différentes. Alors nous tenons à remercier également le Japon de nous avoir facilité ce texte. Je vois que Nigel et Olivier demandent la parole. Nigel, allez-y s'il vous plait.

ROYAUME-UNI :

Merci. Je crois que le commentaire que j'avais à faire n'était pas si important et il avait trait au texte précédent. Je ne sais pas si on peut faire défiler un peu en haut. J'ai une suggestion pour le paragraphe précédent aussi. Mais je voudrais le voir plus en détail et après je vous en reparlerai.

Pour ce qui est des questions opérationnelles du GAC, je crois que ce serait utile que tout le monde comprenne que lorsque l'on parle du fait que l'on a informé le GAC nous disions qui nous a informés. Peut-être faudrait-il dire que les autorités du GAC ont informé le GAC ou qui que ce soit. Je crois qu'il faut dire qui nous a informés. Voilà, c'est ma recommandation. Merci.

MANAL ISMAIL:

Olivier ?

---

COMMISSION EUROPEENE : Oui, je voulais dire que nous allons présenter un texte pour ce qui est de l'exactitude et aussi sur les obligations contractuelles pour les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement. Dès que le texte sera prêt il faudrait considérer de combiner ce paragraphe qui fait référence à l'utilisation malveillante du DNS avec notre texte sur l'exactitude.

Mais tout d'abord il faudrait voir le texte pour savoir ce que l'on peut faire. Merci.

MANAL ISMAIL: Oui d'accord, merci Olivier. Nous avons reçu un texte lié à cette question. Il faudra voir comment on va le combiner avec ce qui est déjà rédigé. Merci de votre suggestion.

Je voudrais demander au personnel de soutien s'il y a quelque chose d'autre à résoudre pendant ce premier passage en revue, aux responsables de la rédaction, je leur demande s'il y a des textes qui sont prêts qui puissent arriver brièvement pour être analysés dans cette séance. Dites-le-nous. Sinon, on pourrait conclure avec cette séance, donner le temps aux rédacteurs pour qu'ils continuent à travailler sur le texte et, par la suite, on pourra faire la deuxième lecture.

Je vois que Fabien et Laureen ont demandé la parole.

FABIEN BETREMIEUX : Je crois que nous avons couvert tout le texte et nous attendons les différents textes pour insérer dans les différentes sections et aussi pour

---

la révision de la CCT. Ceci correspond à la partie de l’avis préalable. Et aussi pour les questions d’importance pour le GAC, nous suggérons que la deuxième sous-section face référence aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD et qu’il soit clair que ceci n’a pas trait au processus de PDP mais a trait aux séries ultérieures de nouveaux gTLD.

MANAL ISMAIL: Merci Fabien. Laureen, s’il vous plait ?

LAUREEN KAPIN : Merci Manal. J’ai levé la main parce que je crois que nous avons déjà un texte qui est prêt sur lequel on a travaillé avec plusieurs collègues par rapport au suivi des avis préalables et des questions d’importance pour le GAC. Je voulais vous informer qu’on pourrait l’insérer directement dans la version préliminaire étant donné que ceci est affiché sur l’écran. Je ne sais pas s’il faut le faire maintenant ou s’il faut attendre et faire ceci pendant la pause.

Nous aurons un texte disponible aussi très brièvement sur le groupe de travail sur la sécurité publique.

MANAL ISMAIL: Merci Laureen. Je crois que nous pouvons l’insérer tout de suite, mais je vois que Fabien lève la main.

---

FABIEN BETREMIEUX : Je voulais confirmer que le document reste ouvert, donc vous pouvez rajouter le texte si vous le souhaitez.

MANAL ISMAIL: Je vous remercie de votre patience. Je vois le texte que l'on est en train de présenter. Je vérifie avec le personnel pour savoir si nous pouvons commencer à lire ce texte. Je ne sais pas s'il faudrait attendre.

FABIEN BETREMIEUX : Nous voulons confirmer que nous déplaçons un texte qui se rapportait au suivi des avis préalables. Je ne sais pas si on peut commencer par là. C'est un texte que Laureen a présenté.

MANAL ISMAIL: Pas de problème Fabien. Je voyais le texte sur l'écran et je voulais juste vérifier que nous attendions d'avoir davantage de textes.

FABIEN BETREMIEUX : Oui, nous avons reçu un texte sur les questions importantes pour le GAC. Nous allons donc lire ce texte après le suivi et nous allons ensuite pouvoir modifier ce qui se trouve sous le titre questions importantes.

MANAL ISMAIL: Je suis à votre disposition. Ce que vous mettrez sur l'écran, moi je lirai.

---

FABIEN BETREMIEUX :            Voyons un peu... Allons vers la section des questions importantes ou le suivi de l'avis. La section 2. Voilà ici.

MANAL ISMAIL:                    Bon, merci. Merci d'avoir inséré ce texte. Et je remercie aussi les rédacteurs. Nous avons donc un texte supplémentaire sur le suivi de l'avis préalable du GAC. Il y a l'étape 1 de l'EPDP et la mise en œuvre de la politique. Le texte dit : le GAC prend note de l'avis préalable du communiqué de Montréal et dans le communiqué de l'ICANN 70 concernant l'étape 1 de l'EPDP sur les données d'enregistrement de gTLD et la demande pour un plan de travail détaillé qui identifie un calendrier réaliste et mis à jour pour compléter ce travail.

Le GAC remarque, avec beaucoup de soucis, que l'équipe de révision de la mise en œuvre de l'étape 1 manque d'un calendrier de mise en œuvre qui ait été publié. Pour ce qui est de la mise en œuvre de l'accréditation des services d'anonymisation et de confidentialité, le GAC a recommandé au conseil d'administration de tenir compte du besoin de cette mise en œuvre dans le communiqué de Marrakech et Montréal, par exemple, à la lumière de l'importance de mise en œuvre de procédures qui puissent régir ces services. Le GAC prend note du travail en cours entre l'ICANN et la GNSO sur le redémarrage de ce travail et souligne le besoin de donner la priorité à cette mise en œuvre.

Je vais faire une pause pour voir s'il y a des commentaires. Ou si quelqu'un voulait dire quelque chose. Je ne vois pas... Je ne vois rien. Je vais m'arrêter ici, Fabien, et j'attendrai que vous me disiez comment on continue.

---

FABIEN BETREMIEUX :            Nous pouvons aborder les questions importantes, donc l'étape 2 de l'EPDP.

MANAL ISMAIL:                    Alors, il s'agit de questions importantes pour le GAC, étape 2 de l'EPDP. Pour ce qui est de la question critique de la manière de gérer de manière centrale les demandes pour des données d'enregistrement qui ne sont pas publiques, le GAC note avec intérêt la demande d'informations par rapport à l'étape de conception opérationnelle, ODP. L'ODP est une évaluation dont le but est d'informer les délibérations du conseil d'administration sur les recommandations de l'étape 2 sur un système d'accès et de divulgation normalisé, SSAD, dans le meilleur intérêt de la communauté de l'ICANN. Cette évaluation vise à déterminer la faisabilité et les risques, les coûts et les ressources nécessaires à la mise en œuvre potentielle du SSAD.

Le RFI cherchera à avoir de l'information pour évaluer, entre autres, la fourchette des coûts liée à l'identité et d'autres services de vérification et le niveau d'effort pour la conception, le développement des opérations du système du SSAD.

Le GAC salue ce développement par suite du risque que les recommandations de l'étape 2 pourrait créer un système trop cher pour les utilisateurs auquel il est destiné, y compris pour les utilisateurs du SSAD qui font des enquêtes et combattent les menaces à la cybersécurité. Le GAC voudrait donner son soutien à un modèle de

---

durabilité financière qui assure que le SSAD est accessible à toutes les catégories d'utilisateurs auquel il est destiné.

Des commentaires ? Bien, nous allons aborder l'étape 2A de l'EPDP. Le GAC salue la publication du rapport initial sur la spécification temporaire pour le processus de développement de politique accélérée de l'étape 2A des données d'enregistrement pour les gTLD et reconnaît les efforts des équipes de politique, participants, dirigeants et du personnel pour mettre en œuvre ces recommandations suivant le calendrier de 6 mois. Ce rapport initial contient des critères utiles pour les méthodes proposées et des mesures de protection à publier. Un, des données d'enregistrement d'entités juridiques qui ne sont pas protégées par le RGPD et deux, enregistrement privé ou des adresses de courriel basées sur des adresses de titulaires de nom de registre.

Le GAC prend note de la nature volontaire de l'orientation proposée qui peut ne pas aborder de manière suffisante les questions considérées dans le processus d'élaboration de politique considéré. Le GAC soumet ce commentaire public à ces questions importantes et espère voir le travail continu que fera l'équipe de l'étape 2 A.

Est-ce qu'il y a des commentaires là-dessus ? Je ne vois rien... Nigel ?

ROYAUME-UNI :

Merci Manal. Je m'inquiète de voir, là où l'on dit : le GAC prévoit de présenter les commentaires publics et il espère un travail continu. Nous ne pourrions pas dire que nous espérons participer au travail continu, parce que nous sommes 2 à l'étape 2 A. Je ne dis pas que c'est ce qui est

---

correct, mais je crois que si nous continuons à participer, donc le GAC espère continuer à participer à ce travail continu.

MANAL ISMAIL: Oui, merci Nigel. Je crois que nous devons s'assurer que le travail se poursuivra. Laureen a levé la main. C'est peut-être celle qui est la personne indiquée pour répondre.

LAUREEN KAPIN : Oui, Nigel a raison, évidemment, parce que le GAC va continuer à participer. Je ne veux pas continuer à parler d'étapes parce que nous nous sommes trop servis de ce mot, mais bien sûr le travail continue jusqu'à ce que les recommandations finales soient terminées, le GAC continuera à travailler là-dessus. Je crois que c'était bien de préciser que le travail va continuer.

MANAL ISMAIL: Alors, quelqu'un pourrait-il répéter une suggestion concrète en ce sens que le GAC espère le travail continu de l'équipe de l'étape 2 A.

LAUREEN KAPIN : Ou c'est peut-être possible de dire : la participation du GAC au travail de l'équipe de l'étape 2 A. Je crois que c'était Nigel qui avait proposé cela.

NIGEL HICKSON: Oui, la participation continue du GAC. Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci Nigel et Laureen, bien sûr. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ?

Alors, je vous demande de m'excuser parce que nous avons une mise à jour un peu tardive sur ce qui concerne la CCT. À vrai dire, j'ai analysé ce dont nous parlions hier après la réunion. J'en ai parlé à Goran et Maarten sur ce qui était lié à la révision de la CCT et l'outil de suivi. Je voulais mieux comprendre le problème. Je veux partager avec vous tout ce qu'ils m'ont dit.

Lorsque les recommandations ont été transmises à la communauté, elles sont sorties des limites de ce que peut faire le conseil d'administration. Donc elles font partie de la communauté déjà. Il y a eu une suggestion en ce sens que nous pouvions avoir une bonne délibération dans le groupe, délibération et de gouvernance avec le conseil d'administration pour soulever cette question. Et je veux que vous le sachiez, le BGIG travaille pour améliorer la clarté des communications entre le conseil d'administration et le GAC.

Je crois qu'il n'y a pas de mécanisme pour faire un suivi des recommandations qui ont déjà été présentées à la communauté. Elles ne sont plus du ressort du conseil d'administration, donc je pense qu'il faut le savoir. Je ne sais pas s'il faut ajouter une action à cela, une mesure et tenir compte de la suggestion faite par Jeff en ce sens que nous ayons une délibération sur la manière dont la GNSO gère les recommandations de révision de la CCT. Je crois que nous avons deux discussions en cours qui peuvent peut-être rendre un peu plus claires les mesures futures.

---

Je me demande donc... En fait j'ai réfléchi à voix haute. Je n'ai pas d'opinion à cet égard, une opinion déjà établie. Je ne sais pas si nous pouvons considérer cela comme un suivi de l'avis précédent ou si nous faisons le suivi du suivi ou si nous pouvons attendre, voir ce qu'il se passe entre ce moment et l'ICANN 72 pour voir si les délibérations ne sont pas satisfaisantes, nous pouvons en faire un suivi ou donner un nouvel avis. Je ne sais pas. Parce qu'il est évident que cela dépendra de la manière dont les discussions évolueront.

Je vous demande de m'excuser de ce rapport tardif. Mon idée était de faire cela au début de la séance de rédaction, mais cela m'a échappé. J'ai oublié de vous dire cela, ce dont j'avais parlé avec Goran et Maarten après notre réunion d'hier.

Autre chose ? Y a-t-il des réactions immédiates à propos de ce sujet, ou si on a besoin d'y réfléchir on peut réviser le texte.

Je vois l'heure et je crois qu'il nous reste encore une demi-heure, à peu près. Nous pouvons... Je ne sais pas s'il y a des textes à ajouter en ce moment. Fabien ?

FABIEN BETREMIEUX : Nous avons reçu un texte, à savoir le rapport de l'équipe sur la sécurité publique.

MANAL ISMAIL: Oui, j'en avais pris note, mais pardon, je n'ai pas fait attention au chat.

---

LAUREEN KAPIN :

Je voudrais parler du commentaire précédent. Ça m'étonne, Manal, qu'au cours de ces délibérations où on a identifié le problème qui existe, à savoir que le conseil d'administration va transférer les recommandations et qu'il n'existe pas de système de reddition de comptes et pour garantir la transparence. Qu'est-ce qu'il se passe dans ce cas-là ? Je ne sais pas si c'est le conseil ou l'organisation de l'ICANN qui doit faire le suivi et voir la manière pour que le travail soit mesurable ou que ce soit du ressort de la GNSO. Je ne sais pas, pour montrer la transparence et la responsabilité par rapport à ce qu'il se passe.

De la manière dont vous l'avez suggérée, je crois qu'il pourrait y avoir une question pour un nouvel avis, pour donner des points d'action au conseil d'administration et à la GNSO en disant que ce n'est pas satisfaisant de transférer les recommandations sans faire un suivi efficace pour donner l'information au GAC et au reste de la communauté sur ce qu'il se passe avec ces recommandations. Et le travail de suivi aussi, parce que tel que cela se trouve aujourd'hui et bien ce n'est pas trop clair comment ça se passe.

MANAL ISMAIL:

Merci Laureen. Je suis d'accord mais je crois que nous ne devrions pas nous presser de donner un nouvel avis sur cette question sans faire participer la GNSO et le BGIG pour voir quel serait le processus actuel, où on en est en ce moment avec les recommandations identifiées. Nous allons garder cela à l'esprit pour l'ICANN 72, mais franchement, aujourd'hui, je n'élaborerais aucun avis du GAC, parce que je crois qu'il nous manque encore de l'information. Je crois qu'on a toujours des

---

problèmes de communication parce que, franchement, ils sentent que ceci a déjà été mentionné au GAC à plusieurs reprises, mais à vrai dire, je n'ai pas entendu de réponse claire. Je suis d'accord avec vous, j'évitais de me presser pour faire un nouvel avis.

Pardon de vous avoir interrompu, Nigel.

NIGEL HICKSON:

Non, pas du tout, Manal. Merci. Comme je l'ai dit précédemment, je crois qu'il faut réviser ce texte sur la base de ce dont on a parlé hier. Et pour ce qui est de l'outil de suivi, je crois qu'on pourrait le décrire d'une certaine manière pour inclure ce que vous avez dit hier, ce que Jorge, ce dont on a parlé avec le conseil d'administration. Mais nous croyons que tout cela est un instrument utile qui peut être considéré pour débattre avec la communauté.

Pour ce qui est des recommandations spécifiques, je crois qu'elles ont été envoyées à la GNSO. On a dit pendant la réunion d'aujourd'hui avec la GNSO, je crois que nous avons fait référence à ces recommandations. Il y en a d'autres que le conseil a acceptées et envoyées à l'organisation. Et il y en a 3 spécifiques qui sont toujours en attente. C'est-à-dire que le conseil continuera à analyser ces recommandations.

Voilà donc pourquoi oui, je crois que nous pouvons organiser cela de manière différente. Merci.

---

MANAL ISMAIL:

Merci. Je crois que le mot clef ici est « accepté », comme vous l’avez bien dit. Cela ne veut pas dire que le conseil a accepté les recommandations et les a envoyées. Il paraît qu’elles ont été envoyées directement et voilà pourquoi elles n’apparaissent pas dans le radar.

Je crois, encore une fois, qu’il est nécessaire de discuter de cette question et je partage la confusion que cela provoque parce que nous prenons ceci comme une question en attente de cette réunion pour faire le suivi à travers le BGIG et la GNSO, parce qu’eux aussi nous ont invités à mener cette discussion. Il faut avoir davantage de clarté pour nous mettre d’accord sur les prochaines démarches à suivre qui, à mon avis, vont avoir lieu à l’ICANN 72.

Nigel, je ne sais pas si vous avez levé la main encore une fois ? Vous avez demandé la parole ? Sinon, nous pouvons peut-être passer au rapport sur le PSWG. Le texte que nous n’avons pas encore lu à haute voix.

Le PSWG du GAC a continué son travail pour lutter contre l’abus du DNS et promouvoir un accès efficace aux données d’enregistrement des noms de domaine. Le PSGW a dirigé une séance pour mettre à jour le GAC sur l’utilisation malveillante du DNS qui a inclus une révision détaillée du travail conjoint du PSWG et le groupe de parties prenantes des opérateurs de registre et bureaux d’enregistrement si on parle de botnet et des algorithmes qui ont créé des noms de domaine.

Dans le point numéro 2, une présentation du groupe de travail anti-abus de messages malveillants et d’abus et mobiles comme résultat d’un sondage contre l’utilisation malveillante pour comprendre comment le RGPD est impliqué et comment cette implication a eu un impact sur

---

l'accès aux données d'enregistrement de nom de domaine et au travail lié à l'utilisation malveillante du DNS.

Et troisièmement une présentation du Japon sur des démarches concrètes pour le département de la conformité contractuelle de l'ICANN.

Le PSWG a aussi signalé son attention permanente sur l'utilisation malveillante du DNS et a débattu sur de possibles mesures à prendre, y compris l'évaluation de la manière d'améliorer les dispositions contractuelles pour faire face à l'abus du DNS. Le PSWG a continué avec sa participation active pour appuyer le groupe réduit, le petit groupe du GAC pour le développement des recommandations de l'étape 2A de l'EPDP pour ce qui est du traitement des données des personnes morales et des adresses de courriel pseudonymisés dans les services des données d'enregistrement des gTLD.

Le PSWG a aussi signalé son intention de contribuer aux efforts de définition de la portée sur l'exactitude des données d'enregistrement et de soutenir le GAC afin de garantir les efforts d'élaboration de politique. Les membres du PSWG continuent à supporter le GAC dans la mise en œuvre de l'étape 1 de l'EPDP. En outre, le PSWG a noté que la collecte de droits et la publication de la chaîne de parties responsables d'enregistrement d'un nom de domaine gTLD en vertu de la recommandation 17 de la CCT peut bénéficier aux autorités de l'application de la loi et d'autres qui vont voir les données d'enregistrement de nom de domaine pour leurs investigations et

---

identifier les entités qui possèdent les données d'enregistrement pertinentes ;

Au cours de l'ICANN 71, le PSWG a eu des discussions avec l'organisation ICANN, y compris les représentants du bureau du chef de la technologie, l'équipe de la stabilité, la sécurité et la résilience, le département des initiatives stratégiques et de la conformité contractuelle, le comité consultatif sur la sécurité, la stabilité, SSAC, le comité consultatif At-Large/ALAC, le groupe des parties prenantes des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre, et le groupe de parties prenantes commerciales de la GNSO.

Je ne sais pas si vous avez des commentaires à cet égard ? Olivier, allez-y s'il vous plait.

OLIVIER BRINGER:

Merci de toute cette description. J'ai un commentaire par rapport au premier paragraphe sur l'étude qui a analysé les conséquences du RGPD et qui fait référence à la manière dont les données d'enregistrement ont eu un impact et le travail contre l'utilisation malveillante. Je crois que ce n'est pas le RGPD qui a eu l'impact pour ce qui est de l'accès aux données d'enregistrement des noms de domaine. Mais c'est plutôt la spécification temporaire. Ici, dans l'étude, on parle de RGPD et je crois qu'il faudrait faire référence à la spécification temporaire, à savoir qui a eu un impact sur ce qu'on est en train d'analyser. Et on demande l'accès à ceux qui ont besoin d'accéder aux données pour leur travail de lutte contre l'utilisation malveillante du DNS. Voilà ce que je voulais vous dire.

MANAL ISMAIL: Merci Olivier. On prend note de votre commentaire. Nous allons confirmer le titre. Et bien je vois que Fabien, dans le chat, nous dit : l'ICANN, RGPD et WHOIS, sondage aux utilisateurs 3 ans plus tard. Voilà le titre. Olivier ? Vous avez la main levée, je ne sais pas si vous voulez faire un commentaire sur le titre.

OLIVIER BRINGER: Excusez-moi, enfin je me suis égaré un peu. Je regardais le document et je vois...

MANAL ISMAIL: Nous avons besoin de savoir si nous gardons le texte tel qu'il est. Évidemment il y a déjà une référence au RGPD, donc nous pouvons le conserver tel qu'il est jusqu'ici, le texte, ou bien nous pouvons citer le titre exact et l'insérer ici peut-être.

OLIVIER BRINGER: Manal, est-ce que vous m'entendez ?

FABIEN BETREMIEUX : Olivier, oui nous vous entendons. Je ne sais pas si Manal peut vous entendre, je ne sais pas si elle a un problème de connexion en ce moment.

---

OLIVIER BRINGER: Non, j'ai vu qu'il y avait là un copié/collé du résumé exécutif. Quand je vois le texte au moyen du lien, je vois que cela est copié. Et ce n'est pas ce qui me rend le plus heureux. Mais je vois que, justement, l'étude décrit les choses de la sorte. Donc je peux accepter cela.

LAUREEN KAPIN : Si je peux faire un commentaire, ce n'est peut-être pas aussi important d'avoir le titre exact de l'étude parce que l'idée est de transmettre ici l'effet de la spécification temporaire. Je ne sais pas si nous avons besoin du titre exact. Cette étude visait justement à montrer l'effet de la spécification temporaire. Nous pourrions peut-être suggérer une modification ici. Je ne sais pas si cela pourrait être utile.

FABIEN BETREMIEUX : Laureen, il pourrait y avoir une contribution ultérieure. Olivier a peut-être une suggestion ?

OLIVIER BRINGER: Non, je crois que je pourrais me baser sur la suggestion de Laureen. Et je vois que dans le texte on fait allusion ou référence à l'effet de la spécification temporaire, on pourrait peut-être trouver une formulation acceptable pour tous. Merci pour la suggestion.

FABIEN BETREMIEUX : Merci. Laureen, je ne sais pas si vous avez redemandé la parole ?

---

LAUREEN KAPIN : Ce que nous pourrions dire peut-être c'est ce qui suit : comment la mise en œuvre par l'ICANN de l'implication du règlement, etc. a eu un effet...

FABIEN BETREMIEUX : Ce texte, qui apparaît à l'écran, est en accord avec ce que vous avez suggéré ?

LAUREEN KAPIN : Oui, tout à fait. J'invite aussi d'autres collègues du PSWG à exprimer leur accord ou leur désaccord.

FABIEN BETREMIEUX : Merci Laureen. Je vois dans le chat que Chris dit qu'il est d'accord sur cette modification. Je crois que Manal a récupéré sa connexion. Manal ? Etes-vous prête pour prendre la parole et continuer et reprendre la séance ?

MANAL ISMAIL: Me voilà de retour, est-ce que vous m'entendez Fabien ?

FABIEN BETREMIEUX : Oui, bien sûr. Il me semble que vous avez encore quelques difficultés. On a suggéré de faire une pause à ce moment puisque nous sommes près de la fin de la première séance. Je ne sais pas si Gulden pourrait nous dire à quelle heure nous devrions revenir.

---

GULTEN TEPE : Oui, bien sûr, je vérifie ici. Nous devrions être de retour à 12 h 30 UTC. Et nous allons nous servir de la même salle Zoom. Merci beaucoup.

FABIEN BETREMIEUX : Merci Gulden. Je crois que c'est un moment approprié pour faire la pause. Je remercie tous ceux qui ont présenté des textes. Cela vous donnera le temps pour continuer à travailler sur les parties en attente. Nous nous retrouvons à 12 h 30 UTC suivant l'invitation que vous avez dû recevoir pour vous connecter sur la même salle Zoom.

Manal, si vous m'entendez, nous allons suivre vos instructions et nous suggérons de terminer cette séance et nous nous reconnectons à 12 h 30.

MANAL ISMAIL: Mes excuses, ma connexion s'entrecoupe tout le temps. Donc merveilleux ce personnel de soutien, nous nous retrouvons à 12 h 30 UTC.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**